



Conseil d'administration Séance du 27 octobre 2016

Délibération n°38-2016 Tarifs de vacation de l'école supérieure d'arts & médias Caen/Cherbourg

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre de ses activités de formation, l'école supérieure d'arts & médias doit pouvoir recourir à l'engagement d'agents vacataires sous réserve du cumul des conditions suivantes :

- l'objet du recrutement réside en l'exécution d'un acte déterminé ;
- l'emploi n'est pas inscrit au tableau des effectifs ;
- la rémunération est attachée à l'acte.

Monsieur le Président propose de recruter, en tant que de besoin, des agents vacataires pour faire face à des besoins ponctuels concernant les actes suivants :

- Pose en qualité de modèle ;
- Gardiennage ;
- Accueil et petits travaux ;
- Monitorat d'étudiants ;
- Enseignement artistique en enseignement supérieur ;
- Enseignement artistique dans les cours publics ;
- Enseignement artistique en classe publique préparatoire.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs suivants :

Mission	Taux horaire brut
Pose en qualité de modèle	21,05 €
Gardiennage	9,86 €
Accueil et petit travaux	
Monitorat d'étudiants	
Enseignement artistique en enseignement supérieur	36,70 €
Enseignement artistique en cours grand public	
Enseignement artistique en classe publique préparatoire	

Ces montants pourront évoluer en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Adopte la présente délibération,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 22
Vote à l'unanimité